

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### LES « PROPHÉTIES »

La mort du Pape Pie X et la guerre ont occasionné la publication d'un nombre assez considérable de *prophéties*, au sujet desquelles la presse a fait maints commentaires et dissertations. On a publié la « prophétie » du moine Jean, la « prophétie » de Mayence, la « prophétie » du moine de Padoue, que l'élection de S. S. Benoît XV a fait disparaître pour toujours de la publicité, et plusieurs autres textes, auxquels un certain public s'empressait, à mesure que chacun d'eux voyait le jour — parfois dans les journaux impies — d'accorder, sans réflexion, le nom sacré de prophétie.

Il s'est même trouvé, parmi ce public imprudent, des catholiques qui allèrent jusqu'à affirmer qu'on ne pouvait pas ne pas croire à ces « prophéties » sans péché : ce qui est une énormité.

Quelle doit donc être l'attitude d'un catholique, quand on lui met sous les yeux ces textes dits *prophétiques* ?

La première question qu'il doit se poser est évidemment celle-ci : telle ou telle prophétie se présente-elle revêtue de l'autorité de l'Église, ou non ? Le jugement de l'Église est, en effet, requis, en cette grave matière, pour que les fidèles puissent donner à ces textes une adhésion raisonnable et motivée. Il ne suffit donc pas qu'un catholique lise dans son journal telle ou telle *prophétie* pour que, tout de suite, il y donne son adhésion et se mette à imposer la croyance à cette *prophétie*, sous le vain et dangereux prétexte que ce serait manquer de foi que de n'y pas croire. Pareilles aberrations sont de la plus grave imprudence et peuvent, en certains cas, provoquer dans les esprits, le mépris des choses de Dieu. Donner comme une révélation divine certaine une prédiction, dont on ne connaît ni la source véritable ni l'authenticité, constitue une imprudence gravement blâmable.